

AAA CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 18 rue des Orchidées - 97200 Fort-de-France
102 375 714 RCS FORT-DE-FRANCE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1er JUILLET 2026

**L'an deux mille vingt-six,
Le premier juillet,**

Les associés de la société AAA CONSULTING se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Tous les associés étant présents ou participant à la réunion et déclarant avoir reçu préalablement l'ensemble des documents nécessaires à leur information, ils renoncent expressément aux formalités et délais de convocation et reconnaissent la régularité de la présente assemblée.

SONT PRÉSENTS ET PARTICIPENT AUX DÉCISIONS :

Associé	Nombre d'actions	Droits de vote
Monsieur Christopher HUYGHUES-BEAUFOND	12 000	60 %
Madame Clarisse HUYGHUES-BEAUFOND	4 000	20 %
Monsieur Matthias Théo Illian GRILLON	4 000	20 %
TOTAL	20 000	100 %

Les associés présents réunissent la totalité des vingt mille (20 000) actions composant le capital social. L'assemblée est, en conséquence, régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Christopher HUYGHUES-BEAUFOND, Président de la Société et associé détenant le plus grand nombre d'actions, préside la séance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ l'acte de cession de dix mille (10 000) actions signé le 1er juillet 2026 entre Monsieur Enzo MARTORANA et les trois cessionnaires ;
- ✓ les trois ordres de mouvement de titres correspondants ;
- ✓ la lettre de démission de Monsieur Enzo MARTORANA de ses fonctions de Directeur général ;
- ✓ les statuts constitutifs de la Société ;
- ✓ le projet de statuts intégralement refondus et mis à jour ;
- ✓ le texte des résolutions soumises au vote.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ constatation de la cession de la totalité des actions détenues par Monsieur Enzo MARTORANA et de la nouvelle composition de l'actionnariat ;
- ✓ prise d'acte de la cessation des fonctions de Directeur général de Monsieur Enzo MARTORANA et décision relative à son remplacement ;
- ✓ refonte complète des statuts et adoption du nouveau texte statutaire ;

- ✓ confirmation de Monsieur Christopher HUYGHUES-BEAUFOND dans ses fonctions de Président par une décision distincte des statuts ;
- ✓ pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'acte de cession signé le 1er juillet 2026, prend acte de la cession par Monsieur Enzo MARTORANA de la totalité des dix mille (10 000) actions qu'il détenait dans le capital de la Société, avec effet au 1er juillet 2026, selon la répartition suivante :

- deux mille (2 000) actions au profit de Monsieur Christopher HUYGHUES-BEAUFOND ;
- quatre mille (4 000) actions au profit de Madame Clarisse HUYGHUES-BEAUFOND ;
- quatre mille (4 000) actions au profit de Monsieur Matthias Théo Illian GRILLON.

L'assemblée constate que, depuis cette cession, le capital social est détenu par Monsieur Christopher HUYGHUES-BEAUFOND à hauteur de douze mille (12 000) actions, par Madame Clarisse HUYGHUES-BEAUFOND à hauteur de quatre mille (4 000) actions et par Monsieur Matthias Théo Illian GRILLON à hauteur de quatre mille (4 000) actions.

La cession n'emporte aucune modification du montant du capital social, lequel demeure fixé à deux mille euros (2 000 €), divisé en vingt mille (20 000) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune.

L'assemblée prend acte de la réalisation des inscriptions correspondantes au registre des mouvements de titres et aux comptes individuels d'actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Enzo MARTORANA, prend acte de sa démission de ses fonctions de Directeur général de la Société avec effet au 1er juillet 2026.

Monsieur Christopher HUYGHUES-BEAUFOND, agissant en qualité de Président, confirme avoir accepté la réduction du préavis statutaire d'un mois sollicitée par Monsieur Enzo MARTORANA, afin que la cessation de ses fonctions intervienne concomitamment à la cession de la totalité de ses actions.

L'assemblée décide de ne pas procéder, à ce jour, à la nomination d'un nouveau Directeur général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après examen du projet qui lui a été présenté, décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin notamment :

- ✓ d'adapter les statuts à la nouvelle organisation de la Société ;
- ✓ de supprimer les stipulations transitoires relatives à la constitution ainsi que la désignation nominative du Président et du Directeur général ;
- ✓ de prévoir que les dirigeants sont désormais nommés par une décision collective distincte des statuts ;
- ✓ d'encadrer les Transferts d'actions par des clauses de préemption et d'agrément, tout en prévoyant une exception ciblée pour certains Transferts au profit d'une holding contrôlée par l'associé apporteur ;
- ✓ d'introduire des dispositions relatives au décès d'un associé, à la sortie conjointe, au changement de contrôle d'un associé personne morale et à l'exclusion d'un associé ;
- ✓ de préciser les domaines réservés à la collectivité des associés ainsi que les règles de quorum et de majorité.

En conséquence, l'assemblée adopte, article par article puis dans son ensemble, le nouveau texte des statuts comportant trente-quatre (34) articles.

Les statuts ainsi refondus prennent effet immédiatement et se substituent intégralement, à compter du 1er juillet 2026, aux statuts antérieurement en vigueur.

L'assemblée précise que l'article relatif au capital social ne mentionne pas la répartition nominative des actions entre les associés, cette répartition résultant des comptes individuels d'actionnaires et du registre des mouvements de titres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Compte tenu de l'adoption des statuts refondus, lesquels ne comportent plus la désignation nominative du Président, l'assemblée générale décide de maintenir et de confirmer Monsieur Christopher HUYGHUES-BEAUFOND dans ses fonctions de Président de la Société, à compter du 1er juillet 2026, pour une durée indéterminée et sans interruption de son mandat.

Monsieur Christopher HUYGHUES-BEAUFOND exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et aux statuts refondus. Il ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions, sauf décision collective ultérieure, et aura droit au remboursement des frais engagés dans l'intérêt de la Société sur présentation de justificatifs.

Monsieur Christopher HUYGHUES-BEAUFOND déclare accepter la poursuite de son mandat et affirme n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité susceptible de faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, avec faculté de substitution, à l'effet :

- ✓ de certifier conformes toutes copies ou tous extraits du présent procès-verbal et des statuts mis à jour ;
- ✓ d'accomplir les formalités de publicité relatives à la cessation des fonctions du Directeur général et à la refonte des statuts ;
- ✓ d'effectuer la formalité modificative auprès du Guichet unique des formalités des entreprises et du Registre du commerce et des sociétés ;
- ✓ de signer tous formulaires, déclarations et documents nécessaires et, plus généralement, d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, fiscales et administratives consécutives aux décisions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été approuvé et signé électroniquement par l'ensemble des associés.

Le présent procès-verbal est établi sous forme électronique et signé électroniquement conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil. Le fichier signé constitue l'original électronique du procès-verbal et un exemplaire en sera remis ou rendu accessible à chacun des signataires.

SIGNATURES ÉLECTRONIQUES

Monsieur Christopher HUYGHUES-BEAUFOND

Associé - Président - Président de séance

Signature électronique

Christopher HUYGHUES-
BEAUFOND

 SIGNED VIA ILOVEPDF
422DA992-64CE-4911-A637-8DDB90B74424

Madame Clarisse HUYGHUES-BEAUFOND

Associée

Signature électronique

Clarisse HUYGHUES-
BEAUFOND

 SIGNED VIA ILOVEPDF
89D04581-D030-4373-9408-C98C20F5A27C

Monsieur Matthias Théo Illian GRILLON

Associé

Signature électronique

Matthias GRILLON

 SIGNED VIA ILOVEPDF
DBA3E5F3-B1D8-4192-B8EF-5ED63FF01BD3